

AVIGNON

Ville d'exception

Hôtel de Ville d'Avignon
Salle des Fêtes
Place de l'Horloge
84000 AVIGNON
Tél : 04 90 80 80 00
Référence : ...

Avignon, le 29 JAN. 2026

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 18 juin 2024 de Monsieur Eric GRIGNARD, Directeur générale des services signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

ARTICLE I : La Ville d'AVIGNON met à disposition de la candidate Anne-Sophie RIGAULT la salle des Fêtes du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville situé Place de l'Horloge 84000 Avignon sur le créneau horaire : 9h00 à 14h00 le samedi 28 février 2026.

Cette attribution prendra effet le samedi 28 février 2026 à partir de 9h00 jusqu'au 28 février 2026 à 14h00.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet vmv.telerecours.fr

ARTICLE4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Signature
Le Directeur Général des Services
Eric GRIGNARD